



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/80

**Réunion du 08 novembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 31/10/2022

Date d'affichage : 31/10/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoit LAIES donne pouvoir à Mme Marina LESCOUET, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD

Secrétaire de séance : M. Eric HUET

OBJET : Demande de subventions pour le plan d'investissement global de voirie 2023

Vu la commission « urbanisme – travaux » du 07/09/2022 qui a émis un avis favorable à la réalisation d'un plan d'investissement global de travaux de voirie 2023 ;

Vu le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux de voirie 2023 :

Travaux de voirie communale et d'aménagement des espaces publics 2023

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Travaux plan d'investissement voirie	174 600,00 €	Etat	DETR	30%	55 522,80 €
mission maîtrise d'œuvre	8 730,00 €				
Etudes annexes (HAP)	1 746,00 €				
TOTAL HT	185 076,00 €	TOTAL subventions		30,00%	55 522,80 €
		Reste à charge sur le HT		70,00%	129 553,20 €
TVA (base 20%)	37 015,20 €	FCTVA			36 431,84 €
		Reste à charge TVA après application du FCTVA			583,36 €
TOTAL TTC	222 091,20 €	TOTAL TTC		100,00%	222 091,20 €

Entendu l'exposé de l'adjoint au Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR), et de tout financeur potentiel
- de charger le Maire ou son adjoint de signer tous les actes à intervenir

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD

